

Rapport des séances des conseils municipaux - 2ème registre.

Archives de la mairie

Résumés abrégés

Second dossier- (1850- mars 1865).

Pierre Julien est maire depuis le décès de Jacques Le Guellec.

Chaque rapport de conseil municipal mentionne la liste des présents et donne les signatures des 3 conseillers sachant signer : Le Dem Jacques ; Le Quéré Alain ; Le Corre Alain.

17.11.1850 à 8h du matin		Vote d'une somme pour la construction d'un mur entre le jardin du presbytère et la cour de l'école.
19.11.1850 à 9h du matin		Nomination provisoire de Mr Deroff, instituteur communal.
1.12.1850 à 2h du soir	Secrétaire : A Le Quéré	Réglementation de la récolte d'une espèce de goémon : du 1 ^{er} fev au 30 mars ou interdiction totale ?
31.01.1854 à 10h du matin		Réparations promptes et efficaces à prévoir pour réparer le clocher de l'église paroissiale et le presbytère pour éviter la ruine.
23.02.1851 à 9h du matin		Prestations, non valeurs.
09.03.1851 à 9h matin		Réparations au presbytère, devis.
13.04.1851		Réparations au presbytère et à l'église : imposition extraordinaire. Pose d'un paratonnerre sur le clocher (1/3 payé par l'état ; 2/3 par la commune) Délibéré du conseil municipal et des plus imposés : liste des présents et qqes signatures.
12.05.1851		Dépenses à l'école primaire ; Taux de rétribution 1F/élève et par an. Traitement de l'instituteur : 200F/an. La commune n'est pas assez riche pour ajouter un complément : demande de secours au département pour porter le traitement à 600F.
15.08.1851 8h du matin		Délibération pour la nomination de 2 membres du conseil municipal pour faire partie de la commission cantonale du jury. <u>Loi du 7 08.1840</u> : les jurés de chaque canton doivent faire partie de la liste annuelle désignée par une commission composée en partie par 2 membres du conseil municipal de chaque commune. Pour Ploz : Alain Quéré de Kervinou et Pierre Cabillic de Kerhat.
24.08.1851		Avis du conseil municipal sur un PV d'enquête présenté par le maire : tracé d'un chemin vicinal à faire rapidement à moindre frais.
28.09.1851	Alain Le Corre de Brumphuez est secrétaire	Nomination de Jean Le Moal comme garde champêtre en remplacement de Mr Basty démissionnaire.
19.10.1851	Alain Le Corre de Brumphuez est secrétaire	Nomination des membres du conseil municipal pour faire partie du Conseil de recensement de la Garde Nationale.
26.10.1851 à 3h p.m.		Demande de création d'un bureau de recensement à Plogastel St Germain. Quimper est trop loin et la route est impraticable en hiver. Suit une copie de la délibération du conseil municipal de Plogastel.(président Mr Le Bâtard,mairie) <i>Le canton a 16000 âmes(chiffre officiel), 5 notaires (Ploz, Plonéour, Pouldreuzic, Peumerit et Plogastel).</i>



		700 âmes à Plogastel, 1 curé et ses vicaires, 1 juge de paix dont les audiences sont les plus chargées, son greffier, 1 notaire, 1 huissier, le percepteur et une brigade de gendarmerie.
16.11.1851	Séance ordinaire	Lettre d'un horloger de Quimper réclamant un impayé de 300F sur les 900F que coûtait l'horloge. Dette confirmée. Recours à une imposition extraordinaire sur 4 ans car la commune n'est pas assez pas assez riche. Autres dépenses : chemins vicinaux, réparation à la mairie, autres édifices communaux dans un état déplorable. Proposition de solution : Demande que Ploz ait ses boissons sujettes à l'octroi le plus tôt possible.. En effet il y a un marchand de vin, 10 débits de boisson et pour les usages domestiques il est consommé beaucoup !
04.01.1852	Séance extraordinaire	Pour le tracé de la route de Pt L'Abbé à Pt Croix par Ploz (chemin n°2): oui à l'unanimité.
18.01.1852	Séance extraordinaire	Approbation des mesures prises par le Prince -Président Louis Napoléon Bonaparte

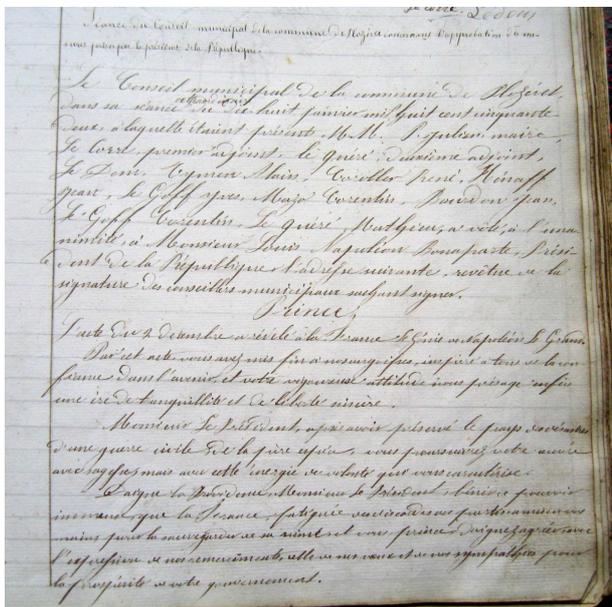
Le conseil municipal de Plozévet, dans la séance extraordinaire du dix huit janvier mil huit cent cinquante deux, à laquelle étaient présents MM P Julien maire, Le Corre premier adjoint, Le Quéré deuxième adjoint, Le dem, Tymen alain, Coroller René, Hénaff jean, Le Goff Yves, Mazo corentin, Le Quéré mathieu, Bourdon Jean, Le Goff Corentin, a voté à l'unanimité, à Monsieur Louis Napoléon Bonapart, l'adresse suivante, revêtue de la signature des conseillers municipaux sachant signer :

Prince,

L'acte du 2 décembre a révélé à la France le génie de Napoléon Le Grand. Par cet acte vous avez mis fin à nos angoisses, inspiré à tous la confiance dans l'avenir, et votre rigoureuse attitude nous présage enfin une ère de tranquillité et de liberté sincère.

Monsieur Le Président, après avoir préservé le pays des désastres d'une guerre civile, de la pire espèce, vous poursuivrez votre œuvre avec sagesse, mais avec cette volonté et cette énergie qui vous caractérise.

Daigne la Providence, Monsieur Le Président, bénir ce pouvoir immense, que la France, fatiguée par les discordes, à mis en vos mains pour la sauvegarder de la ruine, et vous Prince, daignez agréer avec l'expression de nos remerciements, celle de nos vœux et de nos sympathies pour la prospérité de votre gouvernement.



19.03.1852		Avis du conseil municipal sur le tracé du chemin n°2. Expropriations, PV d'enquêtes et remarques des propriétaires concernés.
30.05.1852 ordinaire		<ul style="list-style-type: none"> • Examens des comptes administratifs : régularité à l'unanimité. • Paiement des 300F pour l'horloge...suite. Mr Carré réclame des intérêts. Le conseil vote 15F. • Le Prince Président souhaite que la France entière participe au financement du monument érigé à Blois à la mémoire de Denis Papin. Refus : ressources insuffisantes. <p>Chemin de petite communication du Bourg à la mer. Accepté à l'unanimité.</p> <p>Prestation de serment des fonctionnaires publics : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président » pour Julien, Le Corre, Le Quéré et Le Dem. Le 31 mai pour Gentric Jean de Trohinel, Coroller René de Trohinel et Le Gouill François de Kerlaéron.</p>

14.08.1852 9h a.m.	Ordinaire à 10h a.m.	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un pont pour Audierne demandée. • Etablissement d'un marché à bestiaux à Pt Croix le jeudi de chaque semaine. • Nomination de 2 membres pour la commission cantonale chargée de former la liste du jury : élus Le Dem Jacques et Le Tymen Alain.
--------------------	-------------------------	---

le premier pont avant réfection



Le pont au début du 20^{ème} siècle



163 AUDIERNE - Embouchure du Gouen - Le Pont - La Gare

Dimanche 24 .10.1852 8h a.m.		<p>Conservation des hypothèques : 18F 85c pour les travaux au sujet du chemin n°2. <i>Signent : Floch, Le Phuez, Fouillard, Moris, Le Pape, Henaff, Le Quéré.</i></p>
02.11.1852	Séance extraordinaire Secrétaire : mr Fouillard	Commission cantonale du jury pour remplacer Mr Le Dem qui a cessé d'en faire partie à la suite du renouvellement intégral du conseil.
08.11.1852 8h a.m.	Convocation écrite de Mr le Maire Julien.	<ul style="list-style-type: none"> • Foire annuelle de Penhors le 9 septembre de chaque année quel que soit le jour de la semaine, pour ne pas être concurrencée par Pt L'Abbé et Douarnenez. Favorable. • 60F à verser à Mr Bigot , architecte du département , pour les plans d'une maison d'école dressée il y a plusieurs années. <p>Demande à son Altesse Impériale d'un Drapeau avec l'emblème impérial, en récompense du plébiscite (674 voix sur 700) !!!</p>
12.12.1852 8h a.m.	extraordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Vote de 850F pour réparation à l'église et au presbytère. 1000F c'était trop pour une caisse municipale de 2130F. • Secours par les communes aux indigents conformément à la pensée généreuse de l'Empereur (intronisé le 2 décembre) <p>A Ploz 20F ont déjà été votés mais les indigents sont très nombreux. Ajout de 25F.</p>
20.02.1853		<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pour l'instruction primaire 554F en tt. 200F pour l'instit. • Nomination définitive de Mr Deroff , 21 ans , à Ploz depuis le 01.09.1850 à la satisfaction générale.
13.11.1853	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Pb de l'incinération du varech par les industriels : fumées, odeurs, terres privées de leur engrais, pollutions empêchant les abeilles de butiner... • Coupe du goémon de fin mars au 30 .04. • Réparation à la maison d'école qui ne passera pas l'hiver sans s'écrouler... • Classement d'un chemin de la Trinité à la mer. • Demande de foire à Ploz le dernier lundi d'avril au lieu du 4.
06.04.1854	extraordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maison d'école : ne faire que les réparations strictement nécessaires <u>et en construire une autre.</u>

Rque : [Le 12.05.1854 un décret met en chantier le pont d'Audierne.](#)
 Il sera ouvert le 18 mai 1856. Un second pont le remplacera en 1927. voir photo

02.07.1854		Liste de 12 conseillers et de 12 plus riches. Recours à une imposition extraordinaire pour démolir le mur entre le presbytère et l'école pendant les vacances d'été et en construire un neuf.
13.08.1854	ordinaire	Conservation des hypothèques : 8F pour salaire de transcription relatif à la vente de terrains en vue de la construction du chemin n°2.
04.11.1854	extraordinaire	Conservation des hypothèques ; 17F pour le juge d'expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune.
12.11.1854	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre du Préfet concernant la création d'une société de secours mutuel. Décision : impossible, pas d'argent. <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministre de l'instruction publique et des cultes a décrété que la commune était autorisée à imposer extraordinairement en 1856, par addition de ses 4 contributions directes, la somme de 585F pour concourir au paiement des travaux de consolidation de la maison d'école. •
11.02.1855		<ul style="list-style-type: none"> • Délibération sur les dépenses pour l'instruction primaire : mêmes conclusions qu'avant. • Secours aux indigents pendant l'hiver 55 : pas de ressources communales. • Matrice générale. • Réparations de l'église : vote de 155F su 300F encore dus après aide de 500F par le département..
13.02.1855	Ordinaire à 8h du matin	<ul style="list-style-type: none"> • 60F dus pour frais d'expropriation pour le chemin n°2. • Restauration de la matrice cadastrale : 17F50 payé à Mr Jacob ,libraire à Quimper (voté).60F pour Mrs Turin juge et Cloarec greffier au tribunal de Quimper. • A la demande du Préfet, la commune (sans ressources) est obligée d'acheter le drapeau et le buste de l'Empereur.
08.07.1855		<u>Installation du maire et de ses adjoints.</u> Pour l'installation de Pierre Julien, maire , Christophe Bolzer remplace le premier conseiller absent. (Le second conseiller est illettré.) Ils ont débité « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »

Juin 1855 : décret du maire sur le prix des bougies et chandelles.

.....
Art2. les paquets de chandelles et de bougies devront porter sur l'enveloppe en caractère d'un centimètre au moins de hauteur, une inscription indicatrice de leur poids net, enveloppe non comprise , précédée des mots : Poids net.
A Plozévet le 24 juin 1855
Le Maire, P.Julien

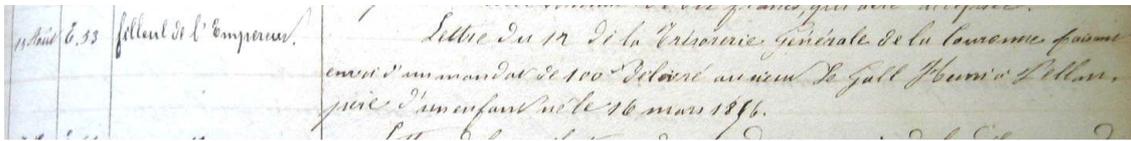
Octobre 1855 : décret du maire au sujet de la coupe du goémon.

Nous, maire de la commune de Plozévet, vu l'article 112 du décret du 4 juillet 1853, et la circulaire de monsieur Le Préfet du finistère en date du 24 septembre 1855, avons arrêté et arrêtons :
Art. 1^{er}. La coupe du goémon de rive, aura lieu sur le territoire de la commune de Plozévet dans la période comprise entre le premier et le trente et un mars.
Art 2. Le présent arrêté sera communiqué à Monsieur le Commissaire maritime du quartier après qu'il aura été approuvé par Monsieur Le Préfet.
A Plozévet le 30 octobre 1855
Le maire, P.Julien.

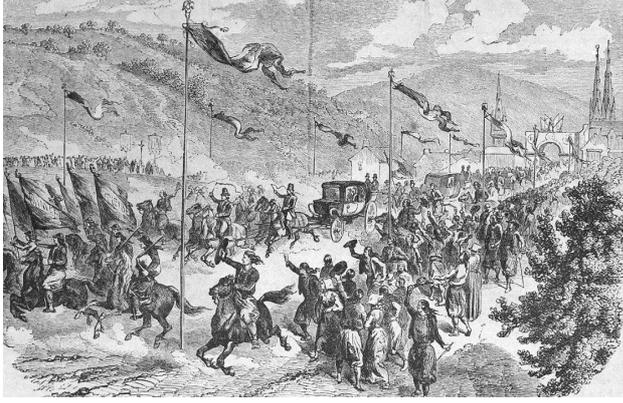
19.08.1855	Mr Le Phuez est secrétaire	<ul style="list-style-type: none"> • PV d'installation du conseil municipal.
------------	----------------------------	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Taxe sur les chiens au profit de la commune. Recours au vote pour en fixer le montant ; 1^{ère} classe : 2F 7voix ; 3F 12 voix. 2^{ème} classe : 1F 11 voix ; 1,20F 1 voix ; 1.5F 7 voix. Décision : 3F pour les premiers et 1F pour les autres.
11.11.1855	Ordinaire à 8h du matin	<ul style="list-style-type: none"> • Etat civil : il faut joindre un timbre suppl. à chaque acte de mariage de 1855. vote à l'unanimité de l'achat de 4 feuilles de timbres (5F) • Horloge : sur 900F dus, 300F payés en 1849 ; 300F payés en 1850 ; 300F devaient être payés en 1851 mais la commune n'avait pas de ressources: Mr Carré saisit la justice et demande en outre 15F/an d'intérêts payables dans les plus brefs délais. 634F 80 disponibles dans les caisses municipales. Vote à l'unanimité 300F pour se libérer de la dette +6,25F intérêts. • 200F pour créer un atelier de charité pour s'associer aux louables intentions de l'Empereur avec effet seulement après paiement de l'horloge, s'il reste de l'argent.

Un enfant de Pellan, filleul de l'Empereur ! Source : archives de correspondances de la mairie.



06.01.1856	Extraordinaire 9h a.m.	Installation de Guillaume Le Berre au poste d'adjoint. Nommé par Mr Le Préfet le 26.12.1855.
24.02.1856	ordinaire	Dépenses pour l'instruction primaire : rien n'a changé.
15.05.1856	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Le 28.04.1856 Plonéour demande son annexion au canton de Pt L'Abbé. <p>Avis du conseil municipal : Plonéour a 3000 âmes , une population aisée. Lors de la création des cantons les inconvénients étaient les mêmes. Ploz a autant de bonnes raisons d'être annexée à Pt Croix, Plonéis à Douarnenez.... <u>Rejet à l'unanimité.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2.85F restent dus pour transcription d'un contrat de vente pour le chemin n°2.
08.06.1856	ordinaire	Installation de Mr Moris comme adjoint en remplacement de Mr Quéré.
16.07.1856		Nouveau tracé du chemin de grande communication n°1 sur la commune : <u>contre à l'unanimité.</u>
08.06.1856	extraordinaire	Fête du 15 juin : vote à l'unanimité de 25F pour lui donner le plus de solennité possible.
25.01.1857	extraordinaire	Demande de cession de terrain faite par Mr Savina yves. Unanimité fav.
15.02.1857	ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide médicale gratuite aux indigents : avis partagés. Vote : non tant que la commune aura des créanciers. • Chemin de Poul Ar Marquis à Pt Croix : devenu inutile après ouverture du chemin n°2. Proposition de vente aux riverains au profit de la commune • Instruction publique : mêmes sommes
10.05.1857		Réparations à la maison d'école : l'entrepreneur réclame 930F plus 75F suppl.
14.08.1857		Aliénation de terrains occupés par la route de Poul Ar Marquis à Pt Croix .Non autorisé. vote à l'unanimité.
06.06.1858		<ul style="list-style-type: none"> • Usurpation commise sur l'ancien chemin de P Ar M à Pt Croix :

		<p>Mrs Le Quéré et Le Gouill ont déjà compris les terrains dans leurs propriétés Vote du conseil pour démolir les clôtures car ces chemins servent encore de communication vers Mahalon.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Incinération du varech par Mr Fénoux, industriel à Audierne , pour fabriquer de la soude brute à Ploz. Vote : mêmes règles que pour les autres industriels.
14.11.1858	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de crédit pour payer le drapeau pris au mois d'août : vote d'une somme de 18F pour le payer. ● Vote de 32.65F pour payer le Sieur Le Dem qui a avancé 391.70F à la commune afin de payer le bulletin des Lois et actes administratifs de la préfecture. ● Cession de terrain occupé par l'ancienne route à Lesplozévet. Doutes sur la propriété. Réclamations de Mr Hignard maire de Pt Croix .
<p>1858_Napoléon III quitte Quimper <i>(journal l'Illustration)</i></p> 		
13.02.1859	ordinaire	Traitement de l'instituteur : idem.
14.08.1859	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Revendication de terrain à Ploz par Mr Hignard : action judiciaire. La commune a vendu le terrain de Lesplozévet à un préposé des douanes. Mr Hignard en revendique la propriété : ¼ serait composé d'un courtil lui appartenant, le reste étant un délaissé de l'ancienne route. ● Demande d'établissement d'un octroi sur les boissons à Ploz : les ressources très restreintes de la commune ne permettent pas de répondre aux demandes urgentes et justifiées du conseil de fabrique : <i>Eau de vie et liqueurs : 4F/hl ; vin : 1.20F/hl ; poiré et hydromel : 0.5F/hl.</i>
12.02.1860	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Vote de 5F pour timbres des registres des naissances. ● 9F pour l'achat de 6 chaises pour la mairie. ● Demande d'établissement de l'octroi : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Ploz est l'une des communes les plus importante du canton et la plus délabrée (édifices publics et chemins) .Il n'y a ni mairie ni maison d'école convenable.</i> ➤ <i>Les femmes n'ont aucune instruction : urgence d'avoir des sœurs de la Charité pour l'instruction des petites filles</i> ➤ <i>1/3 de la population vit de la mer ; si cette ressource venait à manquer elle serait réduite à mendier. Les campagnards sont peu soucieux de l'avenir d'où la nécessité de créer un bureau de bienfaisance .</i> ➤ <i>l'alcoolémie est considérable en raison des 2 grandes routes allant aux foires. Doublée lors des fêtes, du carnaval et des moissons.</i> ● Instruction primaire : 1.25F/an /enfant pour la contribution scolaire ; même salaire pour le maître.
22.04.1860	ordinaire	100F à payer par les plus imposés : vote à l'unanimité.
18.08.1860 8h a.m.	extraordinaire	Installation du maire Mr Julien et des adjoints Moris et Le Berre .

02.09.1860		<p>Installation du conseil municipal :</p> <table> <tr> <td><i>Moris Michel</i></td> <td><i>Bourg adjoint signe</i></td> </tr> <tr> <td><i>Hénaff Noël</i></td> <td><i>Kersy</i></td> </tr> <tr> <td><i>Bolzer Nicolas</i></td> <td><i>Kervern</i></td> </tr> <tr> <td><i>Quéré Pascal</i></td> <td><i>Kergolier</i></td> </tr> <tr> <td><i>Geentric Jacques</i></td> <td><i>“</i></td> </tr> <tr> <td>Le Berre Guillaume</td> <td><i>Brumphuez adjoint signe</i></td> </tr> <tr> <td><i>Bolzer Christophe</i></td> <td><i>Keringard fut adj. signe</i></td> </tr> <tr> <td><i>Kérouédan Guillaume</i></td> <td><i>Keringard s</i></td> </tr> <tr> <td><i>Le Corre Allain</i></td> <td><i>Brumphuez s</i></td> </tr> <tr> <td>Le Goff Yves</td> <td><i>Kerfurunic s</i></td> </tr> <tr> <td><i>Bosser Démet</i></td> <td><i>Lostalen</i></td> </tr> <tr> <td><i>Kersual Jean</i></td> <td><i>Keristevet s</i></td> </tr> <tr> <td><i>Strullu Allain</i></td> <td><i>Lessunus</i></td> </tr> <tr> <td><i>Donnars Jean</i></td> <td><i>Kervouéret s</i></td> </tr> <tr> <td><i>Strullu Jean</i></td> <td><i>Trohinel</i></td> </tr> <tr> <td>Le Bail Lucien</td> <td><i>Bourg s</i></td> </tr> <tr> <td><i>Quéré Pierre</i></td> <td><i>Kergabet</i></td> </tr> <tr> <td><i>Prigent Louis</i></td> <td><i>Kergoff</i></td> </tr> <tr> <td><i>Le Phuez Michel</i></td> <td><i>Kersyvet s</i></td> </tr> <tr> <td><i>Le Gall Augustin</i></td> <td><i>Pellan</i></td> </tr> </table>	<i>Moris Michel</i>	<i>Bourg adjoint signe</i>	<i>Hénaff Noël</i>	<i>Kersy</i>	<i>Bolzer Nicolas</i>	<i>Kervern</i>	<i>Quéré Pascal</i>	<i>Kergolier</i>	<i>Geentric Jacques</i>	<i>“</i>	Le Berre Guillaume	<i>Brumphuez adjoint signe</i>	<i>Bolzer Christophe</i>	<i>Keringard fut adj. signe</i>	<i>Kérouédan Guillaume</i>	<i>Keringard s</i>	<i>Le Corre Allain</i>	<i>Brumphuez s</i>	Le Goff Yves	<i>Kerfurunic s</i>	<i>Bosser Démet</i>	<i>Lostalen</i>	<i>Kersual Jean</i>	<i>Keristevet s</i>	<i>Strullu Allain</i>	<i>Lessunus</i>	<i>Donnars Jean</i>	<i>Kervouéret s</i>	<i>Strullu Jean</i>	<i>Trohinel</i>	Le Bail Lucien	<i>Bourg s</i>	<i>Quéré Pierre</i>	<i>Kergabet</i>	<i>Prigent Louis</i>	<i>Kergoff</i>	<i>Le Phuez Michel</i>	<i>Kersyvet s</i>	<i>Le Gall Augustin</i>	<i>Pellan</i>
<i>Moris Michel</i>	<i>Bourg adjoint signe</i>																																									
<i>Hénaff Noël</i>	<i>Kersy</i>																																									
<i>Bolzer Nicolas</i>	<i>Kervern</i>																																									
<i>Quéré Pascal</i>	<i>Kergolier</i>																																									
<i>Geentric Jacques</i>	<i>“</i>																																									
Le Berre Guillaume	<i>Brumphuez adjoint signe</i>																																									
<i>Bolzer Christophe</i>	<i>Keringard fut adj. signe</i>																																									
<i>Kérouédan Guillaume</i>	<i>Keringard s</i>																																									
<i>Le Corre Allain</i>	<i>Brumphuez s</i>																																									
Le Goff Yves	<i>Kerfurunic s</i>																																									
<i>Bosser Démet</i>	<i>Lostalen</i>																																									
<i>Kersual Jean</i>	<i>Keristevet s</i>																																									
<i>Strullu Allain</i>	<i>Lessunus</i>																																									
<i>Donnars Jean</i>	<i>Kervouéret s</i>																																									
<i>Strullu Jean</i>	<i>Trohinel</i>																																									
Le Bail Lucien	<i>Bourg s</i>																																									
<i>Quéré Pierre</i>	<i>Kergabet</i>																																									
<i>Prigent Louis</i>	<i>Kergoff</i>																																									
<i>Le Phuez Michel</i>	<i>Kersyvet s</i>																																									
<i>Le Gall Augustin</i>	<i>Pellan</i>																																									
23/09/60	Ordinaire en breton et en français	<ul style="list-style-type: none"> ● Vente de l'actuel bâtiment d'école pour construire une nouvelle maison d'école avec un appartement pour la mairie. Voir p 24. L'instituteur est en mauvaise santé, le conseil souhaite l'arrivée de sœurs de la Charité pour diriger l'école mixte) ● Octroi : confection de 25 placards de règlements pour l'octroi établi à Ploz : 35f 25c d'impression. Vote unanime. ● Droit d'étalage à la foire et au pardon de la Trinité : limiter à 20 le nombre de débitants de boissons, y compris ceux de Ploz. 17F par débitant. 10c pour étalage de pains et gâteaux. 																																								
10.01.1861	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Etablissement de l'école mixte : par lettre du 23.07.1860 le préfet engage la commune à faire construire une nouvelle maison d'école. L'inspecteur juge que les dépenses engagées pour réparer l'ancienne école seraient inutiles et inefficaces. Le conseil propose une école mixte des sœurs car : <ul style="list-style-type: none"> ➢ <i>La population est pour.</i> ➢ <i>Malgré la bonne volonté de l'instituteur, l'école des garçons n'a jamais eu de résultats à Ploz.....</i> ➢ <i>Les petites filles sont ignorantes et les ménages mal gérés .Ignorance religieuse.</i> ➢ <i>Les femmes sont livrées, plus que les hommes au vice dégradant de l'ivrognerie.</i> ➢ <i>Pas assez d'enfants pour alimenter 2 écoles à cause du manque de goût pour l'instruction..</i> ➢ <i>Les sœurs auront un double rôle : éducation et suivi sanitaire auprès des très nombreux pauvres de Ploz.</i> 																																								
13.02.1861	Ordinaire présidée par Mr Moris remplaçant le maire empêché.	<ul style="list-style-type: none"> ● Dépense d'instruction primaire : 1.025F/élève/an. Instit inchangé. ● Etat civil : achats de timbres supplémentaire pour les registres des mariages et des naissances. ● Dépenses de perception de l'octroi : 60F/an ● Demande de secours pour réparation à l'église : le préfet a demandé à la commune de contribuer à financer ces travaux, étant donné le peu de ressources du conseil de fabrique. 100F votés à l'unanimité. 																																								
18.08.1861	ordinaire	Vote unanime de 40.80F pour un devis de réparation de l'école. (devis dû à un architecte de Quimper pour un voyage à Ploz en vue d'examiner la maison d'école et rédiger le rapport)																																								
05.10.1861	Extraordinaire Mr Moris secrétaire	Vente de l'ancienne maison d'école.+ acceptation des plans de la nouvelle. Voté																																								
24.11.1861	ordinaire	Vote de ressources : régularisation des dépenses.																																								
15.12.1861 1h PM	Ordinaire	Délibération en vue d'établir une imposition extraordinaire pour la nouvelle																																								

	Membres du conseil +les plus imposés. C Bolzer est secrétaire.	école. Total : 5674.50+4792.40= 10 466.91F (+2000F promis par une personne charitable)
13.02.1862	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> Frais d'école : 1.25F/enf /an. Instituteur : 652.50F/an y compris la contribution de la commune. Réparation de l'horloge : 72.50F vote du paiement ½ somme. 11.56F pour 2 indigents à l'hôpital de Morlaix. Complément de remise au receveur principal : 50.00F Remboursement de Sieur Le Dem, ex adjudicateur du droit d'étalage.
10.08.1862	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> (En juin 1862 Monsieur Moris décède) Installation de C. Bolzer au poste d'adjoint. Etat civil : vote de ressources (augmentation du droit de timbre)
31.08.1862		Construction de la maison d'école : vote de 7000F à l'unanimité.
16.11.1862	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> Maison d'école : servitude réclamée par le Sieur Bolzer qui veut élargir le chemin menant à sa cour le long du plâcitre sur lequel sont établis les murs de clôture. Rép : servitude de passage récente et un autre moyen d'accès existe. Dépenses pour les 2 sœurs de la communauté de Kermaria de Locminé: <ul style="list-style-type: none"> Jouissance sans impôt du logement. 400F/an dont 100F dès l'arrivée. Mobilier + classe convenable. Mobilier perso convenable. 100F pour le voyage. Contribution scolaire des enfants. Petite pharmacie. Vote ressources Chemins vicinaux : il y a un cantonnier à l'année, il est prié d'occuper les pauvres toute l'année. Vote de 500F pour l'atelier de charité.
13.02.1863	ordinaire	Ecole : traité avec la congrégation des filles de Jésus (tenue de l'école et visite aux malades)
10.05.1863		Installation de l'institutrice: aucun écrit sur ce registre.

Décret du maire

Installation de Mademoiselle Giffaud

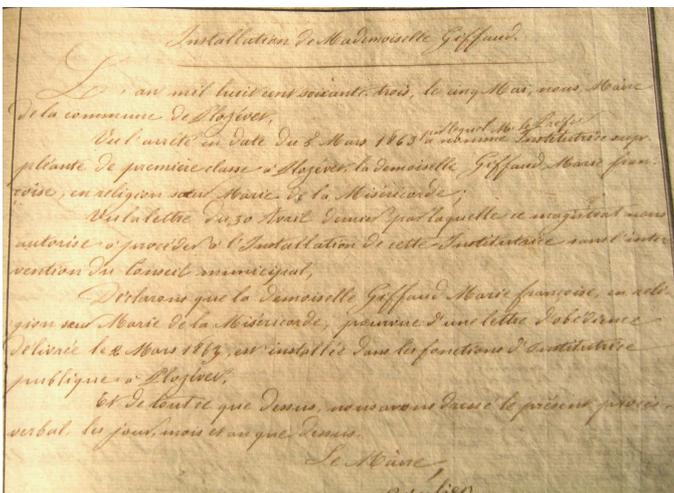
L'an mil huit cent soixante trois, le cinq mai, nous Maire de la commune de Plozévet,

Vu l'arrêté du 5 mars 1863 par lequel M. le Préfet a nommé Institutrice suppléante de première classe à Plozévet, la demoiselle Giffaud Marie française, en religion sœur Marie de la Miséricorde,

Vu la lettre du 30 Avril dernier par laquelle ce magistrat nous autorise à installer cette institutrice sans intervention du conseil municipal,

Déclarons que la demoiselle Giffaud Marie française, en religion sœur Marie de la miséricorde, pourvue d'une lettre d'obédience, délivrée le 2 mars 1863, est installée dans les fonctions d'institutrice publique à Plozévet

Et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès verbal, les jours et ans que dessus.



09.08.1963

ordinaire

Droit d'étalage à la foire de la Trinité : abus de confiance de la part de Mr Guichauou de Kérongar Divisquin. Recours en justice.
Approuvé par la préfecture et signé par le préfet le 11.11.1863.

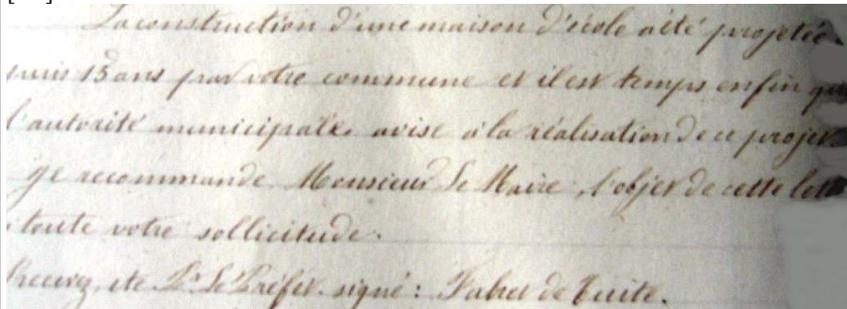
22.11.1863 à 9h am	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> ● La maison d'école n'est pas hors d'eau : mise en demeure des entrepreneurs d'y remédier. Manque de persiennes à certaines fenêtres (non prévu au devis). <p>Vote d'un supp de dépenses.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation du salaire du messenger : de 15F/an à 40F/an. ● Etat de gêne de la commune par suite de la construction de l'école (3 années d'imposition de dettes) <p>Proposition de solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Nouvelle imposition de 10c sur les 4 contributions directes pendant 4ans. ➢ Surtaxe sur l'octroi. ➢ Droit d'étalage les dimanches et jour de fête sur tous les objets y compris le pain et les fruits. ➢ Création de nouvelles foires au bourg. <p>Le conseil rejette les deux premières et adopte les autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réparations à l'église : la commune n'a pas d'argent mais fera les charrois de pierres.
14.02.1864	ordinaire	Taux de rétribution scolaire : 1.50F/an/enfant. 200F fixe, pour l'institutrice ;La commune demande de l'aide pour un supplément.
10.07.1864	extraordinaire	<p>Paiement de la maison d'école: dette de 2547.24F</p> <p>Emprunt communal et imposition extraordinaire.</p> <p>15 conseillers et 17 plus imposés sont présents et votent unanimement une nouvelle imposition sur le principal des 4 contributions directes qui rapporteront 750F/an pendant 4ans.</p> <p>Les plus imposés :</p> <p>Pochic Yves ; Guellec Charles ; Guellec François (signe) ; Gouill Henri ; Guellec Laurent ; Colin Yves Henri (s); Gourret Pierre ;Guillou henri (s); Guellec Yves (s) ; Guellec François ; Tymen Henry (s); Guéguen Jean ; Bescond René, Guellec Corentin ; Le Corre Jean ; Le Berre Philibert ; Le Berre guillaume (s).</p>
13.11.1864	ordinaire	Réparations au presbytère : fav à la réparation d'une partie de la maison mais, vu la détresse de la commune , celle-ci ne peut prendre en charge que les charrois.
12.02.1865	ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Mr Le Phuez souhaite obtenir un ancien chemin rural enclavé ans ses terres : fav. ● A la demande de la Supérieure : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 157F pour excédant de contribution scolaire. ➢ 15.50F pour achat de la croix d'école. ➢ 400F pour la pharmacie. ➢ 50F pour 2 collections de livres. ● Service des facteurs : la commune demande à être desservie le plus tôt possible par le bureau de Plogastel.
12.03.1865	extraordinaire	Aliénation d'une partie du chemin rural de Kersyvet au profit de Mr Le Phuez : Opposition de Pierre Le Gall qui déclare utiliser encore ce chemin. Non fondé, dit le conseil.
<p>Le 10 avril 1865, Guillaume Le Berre est prié par le Préfet, d'annoncer à Pierre Julien la suspension de ses fonctions, par arrêté du Ministère de l'Intérieur.</p>		
21.05.1865	Ordinaire Présidée par Guillaume Le Berre, adjoint, remplissant provisoirement les fonctions de maire.	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptes de 1864 : RAS. ● Budget de 1866 : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Horloge : 53.25F pour réparations. ➢ Maison d'école : 45F ➢ Achzt de livres : 40F ➢ Reliures d'ouvrages administratifs : 7F ➢ Tampon du cachet du maire : 5F <p>Total 150.25</p>

La transition entre les deux maires ne semble pas s'être faite sans douleur.....

- 25F pour soulager Corentine Le Bosser, malade indigente, privée de tout depuis le décès de son frère Yves.
- Journées de prestation pour l'entretien des chemins.
- 300F pour le traitement de Mr Gourlaouen qui fait office de secrétaire de mairie.
- Souhait que le préfet fasse supprimer le péage du [pont d'Audierne](#).

Document issu de la correspondance du maire et de l'Administration :

[.....]



[.....]

La construction d'une maison d'école a été projetée depuis 15 ans par la commune et il est temps enfin que l'autorité municipale avise à la création de ce projet.

Je recommande, Monsieur Le maire, l'objet de cette lettre à toute votre sollicitude.
Recevez, etc.... Mr Le Préfet.
Signé Fabret de Tuite.

recopié par le maire sur le registre des correspondances



Fours à Goémon de : **Pors Poulhan** , **Pratmeur**, **Gored** , **Porzembréval**, **Poulbréhen**,

Jusqu'en 1950, on y brûlait du goémon pour faire de la soude.

Le goémon était récolté à marée basse. Il était séché sur les falaises, puis brûlé dans les fours. Une sorte de lave se déposait au fond et les hommes devaient la remuer pour qu'elle se consume ; il fallait 10 heures pour obtenir un pain de soude que l'on laissait refroidir avant de les emporter vers les usines pour les transformer.

